



Le 26 novembre 2020, 15 h 30

Les renseignements ci-dessous peuvent être modifiés sans préavis. Les changements par rapport à la dernière mise à jour sont surlignés.

Mise à jour du 26 novembre 2020.

État des lieux (en chiffres)	Cas confirmés : 39	Guérisons : 23	Tests négatifs : 4 633	En attente de résultat : 315	Tests effectués : 4 987	Décès : 1
---------------------------------	--------------------	----------------	------------------------	------------------------------	-------------------------	-----------

État d'urgence : L'état d'urgence a été déclaré le 27 mars 2020 et a été prorogé.

Soins de santé

- À compter du 1^{er} décembre, le port d'un masque non médical sera obligatoire dans tous les espaces publics intérieurs.
- Un nouvel avis de possible exposition à la COVID-19 a été émis. Toute personne qui se trouvait aux endroits mentionnés dans les avis et qui présente des symptômes doit subir un test de dépistage : <https://yukon.ca/fr/possible-exposition-covid-19>.
- Si vous prévoyez recevoir des invités en provenance de l'extérieur du Yukon pendant les Fêtes, prenez connaissance des nouvelles règles d'isolement préventif. Une nouvelle option d'isolement vous autorise à partager vos repas et à avoir des contacts physiques avec vos invités, mais chaque membre de votre ménage devra se mettre en isolement pendant 14 jours. Si vos invités restent moins de 14 jours, vous devrez continuer de vous isoler pendant trois jours. Si trois jours après le départ de vos visiteurs, tous les membres de votre ménage et vos invités ne présentent aucun symptôme, les membres de votre ménage pourront cesser leur isolement.
- Un centre de dépistage à l'auto, situé dans l'ancien lave-auto de Centennial Motors, permettra aux personnes qui présentent des symptômes de subir un test de dépistage dans leur véhicule. Il sera ouvert de 8 h 30 à 17 h 30 jusqu'au samedi 28 novembre 2020.
- Afin d'aider les personnes à risque au Yukon à faire face à la pandémie, [des services en ligne de santé mentale et de soutien social](#) sont mis à leur disposition.

Déplacements et frontières

- À compter de vendredi 20 novembre, à 17 h, toutes les personnes qui entrent au Yukon devront obligatoirement s'isoler pendant 14 jours. Cette règle s'applique également aux résidents de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Sont exemptés de cette obligation, les travailleurs des services vitaux qui sont sortis du territoire dans l'exercice de leurs fonctions et les résidents des zones frontalières, dont Atlin, Lower Post, Fire Side, Jade City, Fraser et Pleasant Camp.
- Le Canada et les États-Unis ont convenu de garder leur frontière fermée aux déplacements non essentiels jusqu'au 21 décembre.
- Les résidents du Yukon qui comptent traverser le poste frontalier canadien de Fraser ou de Beaver Creek doivent se rappeler que les règles fédérales concernant le retour au Canada sont celles qui étaient en vigueur au moment de leur départ.

Entreprises et aides financières

- Le Programme de soutien du revenu pour les travailleurs essentiels du Yukon a été prolongé jusqu'au 15 février 2021.

Application de la loi et autres directives

- Un nouveau chef d'accusation a été porté le 19 novembre pour défaut de s'isoler.
- Les lignes directrices en matière de santé et de sécurité pour les élèves de la maternelle à la 12e année ont été mises à jour de façon à assouplir les règles de distanciation de deux mètres entre les élèves dans les classes et à rendre obligatoire le port du masque dans les aires communes à l'extérieur des classes.
- Faites preuve de patience et de civisme. Les gens qui transitent par le territoire conduisent maintenant dans des conditions hivernales. Signalez les infractions en ligne : yukon.ca/fr/sante-et-bien-etre/covid-19/covid-19-frontieres-et-deplacements/signalement-des-infractions-aux.